

La forêt et sa filière rejoignent le ministère de la Transition écologique



Antoine d'Amécourt. © Fransylva.

À la veille de Noël, le nouveau Premier ministre François Bayrou a finalisé son gouvernement. La filière forêt-bois, historiquement dépendante du ministère de l'Agriculture, est désormais rattachée au ministère de la Transition écologique. Face à cette décision de dernière minute et non concertée, Fransylva, en lien étroit avec France Bois Forêt, appelle à une mise en œuvre pragmatique et coordonnée, sans remettre en cause les grandes orientations de la politique forestière française et son organisation.

Alors que la forêt héberge 80 % de biodiversité terrestre, le forestier a toujours dû, et su, exercer sa mission dans le respect de son environnement. Depuis des générations, il assure son rôle d'acteur de terrain et de gestionnaire de cette nature qu'il façonne pour répondre aux attentes et besoins de la société : production du bois pour ses multiples usages, création des paysages, captation du carbone...

Depuis le 23 décembre dernier, la forêt est passée du périmètre du ministère de l'Agriculture à celui de la Transition écologique. Bien plus qu'un transfert de titre de portefeuille (dont l'utilité pourra être débattue et qui n'a fait l'objet d'aucune consultation avec la filière), il s'agit d'un changement historique. Pour Fransylva et tous les forestiers, l'urgence est de s'assurer que la politique forestière reste au service de la souveraineté économique française et des efforts de décarbonation menés au cours des dernières années.

À ce titre, un rendez-vous, sollicité par la filière, m'a permis, dès le 3 janvier, de rencontrer la ministre Agnès Pannier-Runacher, afin de lui rappeler les conditions nécessaires à l'adaptation des forêts au changement climatique.

Nous avons demandé à la ministre de s'engager à garantir une politique forestière qui respecte le travail des générations antérieures et nous permette d'assurer le renouvellement des forêts pour les générations à venir. Nous partageons désormais cette responsabilité avec son ministère, qui doit être à l'écoute de la réalité du terrain et des spécificités de la forêt privée.

Nous avons également demandé à la ministre de s'engager à mettre en œuvre une politique forestière qui prenne en compte la multifonctionnalité des forêts en préservant les équilibres entre leurs fonctions économiques, sociales et environnementales, garantissant une véritable gestion durable.

De même, et au regard des enjeux climatiques actuels, nous demandons la pérennisation du volet forestier de France Nation Verte en accordant des moyens suffisants au renouvellement forestier. Le prochain budget sera un premier rendez-vous pour la ministre car, sans aide concrète, remédier au dépérissement d'une part importante de nos forêts sera impossible.

Enfin, Fransylva, qui représente les 3,5 millions de particuliers propriétaires de forêt, souhaite que ces acteurs clés de la transition écologique et du développement des territoires ruraux soient pleinement reconnus et qu'ils puissent agir dans le respect du Code forestier, sans que la multiplication des normes et règlements, parfois ubuesques, ne crée de l'insécurité juridique et ne décourage leurs initiatives. Pour cette raison, la

place et les missions du CNPF pour la gestion durable de la forêt privée doivent être confortées. C'est en ce sens, et afin d'aborder les enjeux propres aux forestiers privés, que Fransylva a sollicité une nouvelle rencontre

courant janvier avec la ministre et ses conseillers.

Avec tous les acteurs de la filière, nous continuerons en 2025 à œuvrer au juste équilibre entre l'adaptation au changement climatique de nos forêts, les besoins en bois de notre société, la préservation des 417 000 emplois de notre filière et de la biodiversité, mais aussi le renforcement de la pompe à carbone forestière.

Ces objectifs ambitieux se feront dans le dialogue et la concertation tant au niveau national que dans les régions et loin des postures idéologiques...

Antoine d'Amécourt

Président de Fransylva

“ L'urgence est de s'assurer que la politique forestière reste au service de la souveraineté économique française et des efforts de décarbonation ”